Année préparatoire Musicologie

L'Année Préparatoire aux Études Musicales permet à toute personne n'ayant pas de compétences théoriques suffisantes, d'acquérir le niveau d'entrer en Licence 1 de Musicologie.

Les + de la formation

Cette année préparatoire permet d'acquérir un bagage technique pour aborder la licence 1 de Musicologie.

Présentation

Le département de Musique et musicologie a mis en place un cursus aménagé (ex APEM : Année Préparatoire aux Études Musicales) pour permettre aux musiciens amateurs ou professionnels, non-lecteurs, ou n'ayant pas de compétences théoriques suffisantes, d'acquérir
le niveau d'entrer en Licence 1.

Cette année n'est pas une année de soutien, mais une année de cours intensifs musicaux et méthodologiques.
Le fait de ne pas avoir fréquenté les écoles de musique ou conservatoires n'est plus rédhibitoire

Candidature

Modalités de candidature

Les modalités de candidature varient selon le niveau d'entrée et la situation de la candidate ou du candidat.

Lieu de la formation

- Campus Rachais

Durée de la formation

330 heures

Discipline(s)

- Mention/diplôme

Responsable(s) de la formation

Responsable de la formation : sabine.vergnaud@univ-lyon2.fr
Contact scolarité :lesla.apem@univ-lyon2.fr

Coût de la formation

Le montant des droits d' inscription en licence, fixé au niveau national, évolue chaque année universitaire. Pour plus d'informations, consultez la page Droits et montants d'inscription.

- **Pour les personnes souhaitant candidater en Licence 1** : les candidatures s'effectuent via Parcoursup. Les candidates et candidats non européens peuvent relever d'une procédure spécifique, notamment la Demande d'admission préalable (DAP).
- **Pour les personnes souhaitant candidater en Licence 2 ou Licence 3** : les candidatures s'effectuent via eCandidat, selon le calendrier de candidature de l'Université Lumière Lyon 2. Cette procédure concerne notamment les personnes non inscrites à l'Université Lumière Lyon 2.
- **Pour les candidates et candidats non européens résidant dans un pays couvert par Campus France** : la candidature s'effectue via la procédure Études en France sur le site Campus France du pays de résidence.

Pour connaître la procédure correspondant à votre situation et les dates de candidature, consultez notre page dédiée aux candidatures.

Et après ?

Activités visées / compétences attestées

- Maîtriser les bases de la notation musicale
- Relever mélodique et harmonique simples
- Capacité à maitriser des enchainements harmoniques simples à l'écrit comme à l'oral (au piano)
- Capacité à analyser une partition polyphonique simple
- Capacité à chanter en s'accompagnant
- Capacité à chanter en polyphonie
- Capacité à formuler clairement ses idées et à transférer ses connaissances.